

BUDGET 2024 – Rapport visé à l’article 12 de l’A.R. du 02 aout 1990

AVIS DE LA COMMISSION constituée par les personnes suivantes :

Monsieur Georges VAN LEECKWYCK, Echevin des Finances,
Madame Nathalie VANDEPUT, Secrétaire faisant fonction,
Madame Els MAUCLET, Receveur communal,
Madame Sophie RASSART, Budget.

L’article 12 du nouveau Règlement Général sur la Comptabilité Communale prévoit que « *le Collège des Bourgmestre et échevins établit le projet de budget après avoir recueilli l’avis d’une commission où siègent au moins un membre du Collège désigné à cette fin, le Secrétaire et le Receveur communal. L’avis de la Commission visée à l’alinéa 1^{er} porte exclusivement sur la légalité et les implications financières prévisibles.* ».

L’Echevin des Finances fait part des remarques suivantes :

Nous constatons que nos difficultés financières sont dues à des éléments exogènes. En effet l’indexation des salaires de ces dernières années, le coût de l’énergie qui a augmenté et qui reste élevé pour la commune, le coût des matières et marchandises qui reste important tout ceci impacte fortement nos dépenses. De plus le profil de notre commune avec un taux de chômage élevé, donc un IPP modeste, de nombreux personnes ayant droit aux RIS (donc augmentation de la dotation au CPAS) et un revenu cadastral assez modeste par rapport aux autres communes, ne procurent pas de grosses rentrées d’argent.

Il est donc important dans les années mais même les mois à venir que la région et l’état se penchent sérieusement sur un financement correct des communes.

D’autant plus qu’à court terme il va être nécessaire d’augmenter les dépenses en informatiques, ces dépenses ne sont pas un luxe mais la nécessité de se mettre aux normes, d’évoluer avec les nouvelles techniques et s’assurer que le système de sécurité soit efficace. A terme, évidemment, l’investissement informatique peut faciliter le travail et la communication en interne, limiter des engagements, fournir un meilleur service aux habitants et par une bonne sécurité éviter des piratages onéreux. Et mener un politique social humaine.

Néanmoins, en interne, nous devons tout mettre œuvre pour optimiser les rendements.

La maîtrise du coût du personnel reste importante et une gestion dynamique du personnel est primordiale.

Nous ne devons pas faire la course aux taxes et aux sanctions (SAC) mais nous devons optimiser la perception, probablement en renforçant les équipes.

Nous visons également une meilleure définition des taxes pour éviter les poursuites en justice.

Il est nécessaire de rester vigilant sur les emprunts et par conséquent de suivre les intérêts qui influencent les dépenses de la dette (charges financières des emprunts en cours). Ainsi qu’un suivi strict des nouveaux projets peu ou pas subsidiés.

Le travail sur les économies d'échelle et la mutualisation entre services, avec le CPAS et peut-être Paradigm (ex CIRB), doit continuer.

Le plan énergie doit être poursuivi, relever les bâtiments énergivores, une meilleure isolation, et l'installation de panneaux solaires.

Au niveau des recettes, il est important, malgré la volonté d'organiser des activités à petit prix accessibles à tous, de demander un minimum de participation aux frais. Nous devons indexer un minimum nos prix, nos locations et nos loyers. La commune ne peut pas tout prendre en charge.

Le travail de terrain pour la mise à jour des cadastres doit rester une priorité, ainsi qu'une prospection des divers bâtiments, terrains, infractions urbanistiques pour bien appliquer les taxes communales.

La problématique des non-valeurs, des créances ouvertes, doit continuer à faire l'objet de toute notre attention.

Pour sa part, la Secrétaire faisant fonction souligne à quel point l'élaboration du budget a été laborieuse, l'équilibre budgétaire étant particulièrement difficile à atteindre du fait des demandes d'augmentation des dotations du CPAS et de la Zone de Police.

La Secrétaire f.f. déplore que les subsides en général, et la DGC en particulier, ne suivent pas l'inflation.

La Secrétaire f.f. attire l'attention sur les dépenses de fonctionnement toujours plus réduites, ce qui va demander à nouveau de gros efforts à fournir par les services communaux afin de trouver d'autres sources de financement et de nouvelles manières de fonctionner. Elle regrette par ailleurs que les dépenses liées à la consommation énergétique ne soient pas diminuées en 2024 malgré un marché public regroupant plusieurs communes.

Plus que jamais l'administration va devoir se recentrer sur les missions premières d'un pouvoir local afin de respecter les prévisions budgétaires. La Secrétaire salue ici le travail entamé par le CODIR qui a débouché sur une note conjointe proposant plusieurs pistes d'économies à réaliser. Certaines sont d'ores et déjà intégrées dans le budget notamment au niveau des SACs et de l'augmentation de taxes communales.

La Secrétaire f.f. est consciente du poids de la masse salariale dans le budget et de l'impossibilité de création de nouveaux emplois. Il faudra donner les moyens à l'agent en charge de l'étude de réorganisation du personnel afin qu'il puisse conclure cette mission dans un délai raisonnable.

Le Receveur soutient les remarques faites ci-dessus par la secrétaire communale f.f. .

Le Receveur attire l'attention en ce qui concerne les non-valeurs et mises en irrécouvrables, pour donner suite aux remarques formulées par la Tutelle sur les comptes de 2020, 2021 et 2022, un travail important de nettoyage des créances ouvertes a été réalisé.

Néanmoins, la réalisation des non-valeurs dans le compte de 2023 non-clôturé reste toujours supérieure par rapport à la prévision, 2.038.000 € contre 1.050.000 €.

Pour éviter cela dans le futur, le Receveur continue d'insister sur la nécessité d'établir les droits à recette liés aux subsides uniquement sur base des promesses fermes. Il sera également demandé aux



services demandeurs de subsides d'informer spontanément le service de la Recette communale si les montants de ces subsides devaient encore diminuer dans l'année N.

Commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Gemeente SINT-JANS-MOLENBEEK

Rue du Comte de Flandre 20 / Graaf van Vlaanderenstraat 20

Bruxelles 1080 Brussel

Elle attire l'attention également sur le fait qu'il n'y a aucune mise en provision pour risque et charge dans le cadre du PRI. Cependant le plan triennal prévoyait une estimation de 1.600.000€ qui avait été calculée sur base de la circulaire relative à la clôture des comptes de l'exercice 2021.

Les calculs du PRC pour le PRI 2023 du compte 2023 non-clôturé sont déjà estimés à 2.458.000 € et seront prélevés du résultat seulement si le compte 2023 a un résultat cumulé positif.

L'estimation relative aux intérêts de comptes débiteurs financiers nécessaires pour financer la trésorerie reste faible, nous avons une prévision budgétaire de 1.080.000 € alors que si le taux d'intérêt actuel reste à 4,32% nous serons à environ 1.750.000 €. Ceci pourrait changer mais il faut tenir compte de l'économie et de son impact sur les taux d'intérêt à court terme indépendamment de la volonté de la Commune.

Au niveau des recettes, les chiffres transmis par Parking Brussels lui semblent optimistes en rapport aux DC antérieurs. D'autant plus, que bon nombre de ceux-ci restent encore avec un solde à percevoir conséquent, sur le compte de 2023 non-clôturé la moitié reste ouverte. A cet effet, le Receveur préconise de constituer une provision pour risque et charge.

Ce qui concerne les sanctions administratives, dans les comptes de 2023 non-clôturés, les droits constatés rejoignent les prévisions budgétaires 2023, c'est-à-dire 600.000€.

Dans le Budget 2024 on augmente jusqu'à 1.175.000 €, ce qui représente une forte augmentation, liée aux nouveaux tarifs et les compagnes mis en place.

En ce qui concerne l'extraordinaire, et comme mentionné dans son rapport du compte 2021 et 2022, il faut veiller à ce que le taux de réalisation se rapproche le plus possible de la concrétisation de tous les projets prévus au budget, tout en essayant de ne pas augmenter la charge d'emprunt à rembourser.

Le Receveur recommande d'être vigilant quant au taux d'endettement. Sur base du compte 2021, le Profil financier individuel réalisé par Belfius banque révélait un ratio de 1,09 alors que la moyenne régionale était de 0,71 (17/17 communes). Pour le compte 2022, le ratio pour la commune est 1,12 par rapport à la moyenne régionale 0,68. Le ratio de la commune est nettement supérieur à celui de la moyenne de la région, ce qui est néanmoins inquiétant.

Pour rappel, si le ratio est supérieur à 1%, la commune ne serait plus en mesure de rembourser ces dettes sur base de ces recettes.

Comme repris dans le rapport visé à l'article 12 de l'A.R. du 02 août 1990 du Budget 2023, le Receveur sollicite et insiste pour que les services respectent scrupuleusement les procédures de dépenses afin d'éviter principalement les factures sans engagements et des procédures de recettes avec notamment le respect de la promesse ferme des subsides.

Le Receveur constate que bon nombre de rectifications se réalisent courant d'année pour les fonds de réserves et souhaite une meilleure gestion de la part des services gestionnaires.

Le respect de toutes les procédures financières et la bonne gestion des dossiers permettront d'éviter bon nombre d'erreurs ainsi qu'un impact financier et/ou budgétaire.

Ce 21 mai 2024,

Georges VAN LEECKWYCK,

Nathalie VANDEPUT,

Els MAUCLET,

Echevin des Finances

Secrétaire Communale f.f.

Receveur communal